



Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le **14 FEV. 2024**

ID : 056-215600420-20240213-DEL20240214\_01-DE

Après intervention du géomètre expert, la surface de ce lot à bâtir est de 605 m<sup>2</sup>.

En outre, le service d'évaluation domaniale a été consulté le 31 octobre 2023 et a rendu un avis en date du 22 novembre 2023. La valeur vénale de la parcelle est de 110€/m<sup>2</sup>.

Afin d'attribuer ce lot, voici les critères d'attribution qui pourraient être retenus :

- Famille/couple avec enfant(s) scolarisés ou à scolariser sur la commune
- Première construction d'une maison d'habitation
- Lien avec la commune/proximité avec le lieu de travail

Les éventuels acquéreurs devront adresser une lettre motivée à l'attention de Monsieur le Maire de Colpo confirmant qu'ils remplissent bien les conditions retenues par le conseil municipal. A ce titre, une commission d'examen des candidatures sera réunie afin de vérifier les conditions d'éligibilité des demandeurs.

Monsieur le maire propose aux conseillers municipaux de statuer et de se prononcer sur les critères d'attribution proposés et de fixer le prix de vente du futur lot à bâtir d'une superficie de 605m<sup>2</sup> à 110€/m<sup>2</sup>.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **DETERMINE** le prix de cession du lot à bâtir située sur les parcelles cadastrées section AA n°326 et section AA n°180 d'une superficie de 605 m<sup>2</sup> à 110€ le m<sup>2</sup>.
- **DETERMINE et APPROUVE** les critères d'attribution du lot à bâtir comme suit :
  - ✓ Famille/couple avec enfants scolarisés ou à scolariser sur la commune
  - ✓ Première construction d'une maison d'habitation
  - ✓ Lien avec la commune/proximité avec le lieu de travail
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

